

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

VACANCES 6/17 ans

Organisateur Capital Sport

1- Inscription

Les conditions générales d'inscription de Capital Sport sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, virement, carte bleue ou espèces). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document .manant de Capital Sport impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du départ, la totalité. du prix du programme est due à Capital Sport.

Pour les inscriptions . plus de trente et un (31) jours avant la date du d.part, un acompte de (quatre cents) euros est impérativement demandé. Aucune inscription ne sera enregistrée par Capital Sport sans le paiement de l'acompte correspondant. CAPITAL SPORT se r.serve le droit de refuser la présence du stagiaire sur le programme choisi si la totalité du prix du programme n'est pas pay.e avant la date du d.part.

2- CONDITIONS D'INSCRIPTION PARTICULIERES

A- Dossiers et certificats médicaux

La pratique des activités sportives . Capital Sport nécessite pour des raisons de sécurité de demander pour chaque enfant mineur les documents suivants :

- un certificat médical d'aptitude . la vie collective et . la pratique sportive et de non contre-indication . la pratique sportive et de non contagion.
- un dossier médical complet et précis, rappelant les dates de vaccinations et les contre-indications médicamenteuses, dans l'hypothèse d'une maladie ou d'un accident nécessitant une intervention médicale ou chirurgicale,
- une autorisation parentale de pratique des soins médicaux ou chirurgicaux.

Les enfants mineurs devront obligatoirement .être munis de ces documents pour pouvoir participer au stage. CAPITAL SPORT se r.serve le droit de ne pas accepter d'enfants mineurs sur le centre en cas d'absence de ces documents. Vous trouverez des formulaires pour l'autorisation parentale et la fiche sanitaire dans la documentation remise au moment de l'inscription. L'ensemble de ces documents est . adresser impérativement . Capital Sport 18 rue Etienne Dolet 75020 PARIS au minimum une semaine avant le début du stage, ainsi que :

- le paiement du stage . CAPITAL SPORT.

B- Avance des frais médicaux et frais de recherche et de secours

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident et les frais d'ambulance sont parfois avancés par Capital Sport.

En inscrivant un enfant mineur à Capital Sport, les parents ou tuteurs acceptent par avance de rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des conditions d'assurance figurant dans la rubrique Assurances.

3- ANNULATION

A- De votre fait

Toute notification d'annulation doit .être faite par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, auprès de :

CAPITAL SPORT
18 rue Etienne Dolet
75020 Paris

Dans tous les cas, Capital Sport retiendra une partie des sommes d.j. vers.es calcul.e en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

B- Du fait de Capital Sport

CAPITAL SPORT peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, Capital Sport vous en informera au plus tard trois semaines avant le d.part,
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'évènements normalement imprévisibles.

CAPITAL SPORT vous proposera dans la mesure du possible un programme équivalent pour un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme par Capital Sport dans les meilleurs d.lais. En cas de refus de ce nouveau programme Capital Sport remboursera les sommes déjà versées.

4 - PRIX

Le prix de nos programmes comprend les activités sportives, les remontées m.caniques en hiver, le matériel sportif, l'encadrement, l'hébergement, la restauration et les animations ainsi qu'une assurance incluse et le transport.

Les prix de nos programmes ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de notre documentation. Ils sont applicables d.s parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

5- TRANSPORT

Transport en Train

Le voyage CAPITAL SPORT en train au départ de Paris inclut le transfert de la gare à l'aller et au retour. Les billets ne sont valables que pour les trains indiqués, ils ne peuvent être échangés et ne sont ni modifiables ni remboursables.

Transport en Autocar

Le voyage CAPITAL SPORT en autocar est organisé sur le principe du charter. Les trajets peuvent faire l'objet d'escapes techniques, de regroupement de passagers et d'attente aux correspondances. La durée du transport varie selon les périodes de l'année (vacances scolaires, conditions d'accès aux stations) et de la circulation autoroutière.

ATTENTION

CAPITAL SPORT peut être amené à modifier les conditions du transport pour des raisons indépendantes de son fait. Aucune modification des conditions de transport ne pourra entraîner une quelconque indemnisation de la part de CAPITAL SPORT quelque titre que ce soit, même dans l'hypothèse où ces nouvelles conditions entraînent une modification du programme pr.vu et/ou du prix. Les frais .éventuels de toute nature resteront à votre charge.

Frais d'annulation par personne

Pour le stage et le transport (car/train) par personne

Période avant le d.but de stage

+ de 40 jours avant le départ 25 % du prix total

Entre 40 et 15 jours avant le départ 50 % du prix total

Entre 14 jours et le jour avant le départ 100% du prix total

Page 3 sur 4

CAPITAL SPORT ne saurait voir sa responsabilité substituée à celle des transporteurs. Si vous voyagez par vos propres moyens, une arrivée tardive ou un départ prématuré ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement ou avoir de la part de CAPITAL SPORT.

D'autre part, la responsabilité de CAPITAL SPORT ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion du transport terrestre, a.rien ou ferroviaire. Il vous est conseillé de ne pas laisser dans vos bagages confiés aux transporteurs, d'objets de valeurs, espèces, bijoux, appareils photographiques, clefs ou papiers d'identité.

La responsabilité de CAPITAL SPORT ne pourra être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de CAPITAL SPORT ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels

survenant à l'occasion d'un stage itinérant se déroulant en plein air.
En cas de vol ou de perte de votre titre de transport, CAPITAL SPORT n'effectuera aucun remboursement.
L'achat d'un nouveau titre de transport restera . votre charge.

6- DOCUMENTS

Passeport, Visas, Vaccination, etc.

Pour chaque destination et à titre d'information, une liste des documents nécessaires est communiquée.
La responsabilité de Capital Sport ne saurait être retenue en raison des changements qui pourraient intervenir, et donc des conséquences qui en résulteraient (refoulement à la frontière pour absence de visa ou d'un autre document obligatoire).

Il est conseillé de vérifier les documents indispensables au programme que vous avez choisi (en particulier si vous n'êtes pas de nationalité française). Les démarches et les frais d'obtention de ces documents sont . votre charge.

De plus, en cas de non-conformité, tous les frais encourus resteront à votre charge. Les enfants mineurs se rendant à l'étranger avec leur(s) parent(s) ou un accompagnant, doivent être munis d'un passeport valide ou, dans les pays n'exigeant pas ce document, de leur propre carte d'identité nationale en cours de validité, ou d'un passeport valide et dans tous les cas d'une autorisation de sortie de territoire signée par les parents. Le livret de famille ne constitue pas une pièce d'identité autorisant la sortie du territoire national français.

7- REGLEMENT INTERNE DE CAPITAL SPORT

Le stage CAPITAL SPORT fait l'objet d'un accord entre trois parties :

- les parents responsables du fait de leur enfant mineur,
- l'enfant mineur qui suit le stage et Capital Sport.

La participation de l'enfant mineur aux activités sportives prévues a donc un caractère obligatoire.

Pour pratiquer quatre (4) . six (6) h de sport par jour, il convient de respecter quelques règles d'hygiène et de vie simple :

alimentation adaptée, temps de sommeil suffisant, éviter de fumer.

De plus, Capital Sport, en application des dispositions réglementaires relatives . l'accueil d'enfants mineurs dans ses centres, souligne l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Plus généralement, dans le cadre des articles 627 et 627.2 du Code de la Sant. Publique, Capital Sport veille . interdire la vente et aussi la simple consommation de "substances ou plantes vénéneuses classées comme stupéfiants" durant le stage et les transports. De même, le régime des sorties est contrôlé et les enfants mineurs s'engagent à respecter les horaires convenus avec l'équipe d'encadrement et les règles de vie du centre.

Le non-respect du règlement interne pourra entraîner une mise au point avec les parents ou tuteurs, et selon le caractère de gravité, en cas de faute constatée justifiant un départ immédiat, l'enfant mineur pourra être renvoyé chez lui par le Directeur du centre.

Dans ce cas, aucun remboursement ou avoir ne sera accord., et les frais de retour et d'accompagnement seront en outre facturés à la famille ou à la collectivité locale. CAPITAL SPORT conservera l'intégralité des sommes déjà versées, le solde devant être réglé dans les meilleurs délais. En inscrivant un enfant mineur . Capital Sport, les parents, tuteurs ou représentants légaux ou responsables acceptent la mise en oeuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.

CAPITAL SPORT décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un enfant mineur pendant la durée de son stage . Capital Sport, y compris pendant le transport, s'il s'agit d'un transport CAPITAL SPORT.

D'une manière générale, Capital Sport d.conseille

vivement d'apporter des objets de valeur sur les centres ou de les laisser dans les chambres ou les tentes. CAPITAL SPORT se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets.

8- DUREE

Des horaires distincts de rendez-vous peuvent vous être donnés suivant les programmes ou les centres. Ces indications figurent sur votre convocation.

9- REGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE PRUDENCE

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres . la vie sur un Centre ou lors d'un stage itinérant se déroulant en plein air.

CAPITAL SPORT se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être Considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants.

Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

10- NIVEAUX TECHNIQUES ET PRATIQUES

Les programmes sont classés selon des critères d'activités. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres . la pratique d'activités physiques.

Nous vous invitons vivement . vous renseigner sur les niveaux techniques et pratiques de chaque activité. et à prendre connaissance des documents .éventuellement obligatoires pour certaines activités (certificat médical, brevet, licence, assurance etc.)

11- MATERIEL

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre.

Pour certains programmes seul le matériel collectif ou lourd" est prévu (vélo tout terrain, planches . voile, catamaran, cordes, tentes, etc.) vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription quel type de matériel individuel emporter (chaussures, sac . dos, duvet, etc.).

Important : tout mat.riel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages ., la responsabilité de Capital Sport ne pouvant être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de Capital Sport ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant . l'occasion d'un stage itinérant se déroulant en plein air.

12- ASSURANCES

CAPITAL SPORT a souscrit une assurance en Responsabilité Civile pour le compte de ses stagiaires auprès de la compagnie MARSH. CONTRAT D'ASSURANCE MULTIPERILS N° 86031028

Pour toutes information complémentaire téléphonez au 0810 359 359

En remplissant la licence de Capital Sport affiliée . la fédération EPMM Sports pour tous, vous avez la garantie de base, vous pouvez également souscrire des options, renseignez-vous.

Capital Sport vous encourage vivement . examiner votre couverture personnelle notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter individuellement par la souscription d'un contrat auprès de votre propre assureur.

13- RELATIONS STAGIAIRES

Toutes les réclamations doivent .ère adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs, en nous précisant vos nom et prénoms, à l'adresse suivante :

CAPITAL SPORT –
18 rue Etienne Dolet
75020 Paris

Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

14- INFORMATIQUE

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse

rendant impossible votre inscription par nos services. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyer votre demande par courrier .

l'adresse ci-dessus (cf. chapitre 13). Sauf avis contraire de votre part, Capital Sport se r.serve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir

diverses documentations (courrier,mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la pr.sente loi est pr.vue et réprimée par les articles 226-16 . 226-24 du code pénal. FIN